

Affaire suivie par :
Mme LEMIALE

Tél : 02 38 63 49 16
elemiale@ac-orleans-tours.fr

125 rue Claude Debussy
45160 OLIVET

Orléans, le 30 avril 2021

La Provisseure

Aux

Parents d'élèves du LHO

Objet : Mesures concernant la reprise des lycéens à partir du 03 mai 2021
Pour tout renseignement complémentaire voir site du Ministère sur : <https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467> et livret joint.

Madame, Monsieur,

Le retour des élèves en classe à partir du 03 mai se fait selon les modalités ci-dessous :

- **En demi-jauge pour les lycéens**, avec une alternance entre présentiel et distanciel (Voir planning joint)
- **Depuis le 26 avril, la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves entraîne systématiquement la fermeture de la classe** à laquelle appartient l'élève pour une durée de **7 jours**.

Cette règle s'applique pour tout élève déclaré cas positif par ses responsables légaux. Les **élèves cas positifs sont isolés pour une durée minimale de 10 jours** (pour les cas symptomatiques à partir de la date des premiers symptômes ; pour les cas asymptomatiques à partir de la date du prélèvement).

Tous les autres élèves de la classe seront considérés comme contact à risque et devront rester à la maison, les cours basculant en distanciel.

A l'issue de la période de fermeture de la classe de votre enfant, vous devrez attester sur l'honneur de la réalisation d'un test RT-PCR et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire votre enfant sera maintenue jusqu'à la production de cette attestation ou à défaut pour une durée maximale de 14 jours (Voir modèle attestation jointe).

Le protocole sanitaire applicable au sein des établissements scolaires reste celui du 1^{er} février 2021.
Pour rappel :

Les gestes barrières, règles de distanciation et sens de circulation doivent être scrupuleusement respectés par tous.

Le port du masque :

Compte tenu de l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissible, **seuls les masques chirurgicaux ou les masques « grand public » de catégorie 1 pourront être portés dans le lycée.**

En cas de difficulté, je vous invite à vous manifester auprès du secrétariat. Le lycée peut fournir un masque à un enfant qui en ferait la demande.

Une vigilance particulière doit être portée sur le temps des repas ainsi qu'à l'internat.

Restauration scolaire:

- La distance entre groupes différents est fixée à deux mètres
- Le réfectoire est divisé en 4 zones correspondant aux 4 groupes au sein du lycée (3^{ème}, seconde, première, terminale). **Les élèves doivent déjeuner dans la zone réservée à leur groupe, respecter le placement en quinconce et maintenir les distances requises.** Ils déjeunent avec les mêmes camarades afin d'éviter le brassage.
- Des **rotations par classe** ont été mises en place et sont affichées en vie scolaire. Celles-ci doivent être strictement appliquées.
- **Une seule classe** à la fois est autorisée à stationner **dans le sas**
- **Le port du masque est obligatoire même lorsque votre enfant est assis**, tant qu'il ne consomme pas un plat ou une boisson.

L'internat : Les élèves se **verront attribuer une place fixe qu'ils devront respecter** afin de limiter le brassage. Un temps d'information et d'échanges est prévu avec les internes les lundis 03 et 10 mai en présence des CPE et de l'infirmière.

Les examens et concours sont à ce jour et sauf avis contraire maintenus. Un protocole sanitaire spécifique s'applique.

Pour rappel, il est obligatoire d'appliquer devant les établissements les mesures prévues dans **le cadre de l'épidémie** (cf. III de l'article 3 du décret n°2020-1310 du 29/10/20) et **par le plan vigipirate « urgence attentat »**. Aussi, les **élèves qui fumeraient doivent respecter une distance de deux mètres** entre personnes ayant posé le masque pour fumer ou vapoter et **se conformer à la limitation des regroupements à 6 personnes sur la voie publique.**

Ces mesures visent avant tout à offrir un cadre sanitaire sécurisé à l'ensemble de nos lycéens que sont vos enfants. C'est pourquoi, je compte sur votre soutien pour relayer auprès d'eux l'importance du respect strict et rigoureux de ces règles en toutes occasions.

Parce que la sécurité de tous, dépend de la responsabilisation de chacun.

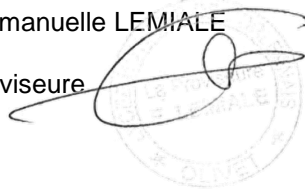
La direction de l'établissement peut être joint par téléphone au numéro habituel ou à l'adresse mail suivante : ce.0451304Y@ac-orleans-tours.fr.

L'ensemble des équipes du lycée se tient disponible pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Emmanuelle LEMIALE

Proviseure



Pièces jointes :

- *Organisation des enseignements du 03 au 28 mai*
- *Modèle d'attestation sur l'honneur*
- *Livret parents rentrée 2020*